

LIVRET DU SALARIE

Mémo des principaux droits

Octobre 2025



Sophie
**FORCE OUVRIÈRE
COMMUNICATION**

► SANTE

- **Mutuelle** CNP assurances dès le début du contrat et portabilité durant 12 mois après un départ d'Orange pour les bénéficiaires de l'assurance chômage.
- Après remboursement de la Sécurité sociale, la complémentaire santé prend en charge tout ou partie de vos frais de santé. Elle prend également en charge certaines garanties particulières non remboursées par la Sécurité sociale
- **Prévoyance** qui comprend une bonne couverture pour les frais de santé et des garanties couvrant les risques arrêts de travail (jours de carence), invalidité et décès.
- Toutes vos garanties santé sont consultables sur le site **prévoyons.com** rubrique « ma santé/mes garanties ».
- **Des évolutions arrivent en 2026 :**
HENNER sera désormais le point d'entrée centralisant tous les actes de gestion (adhésions, gestion des ayants droit, remboursements de santé, prestations arrêts de maladie...) pour le compte de l'assureur CNP Assurance.
Quelques avancées telles que :
 - Elargissement des spécialités médecines douces remboursées
 - Amélioration de certaines prises en charge :
5 séances médecine douce prise en charge à 35€ au lieu de 3 séances à 30€
 - Prise en charge des implants dentaires à 1200€ au lieu de 1100€

► REMUNERATION

- Dès 3 mois d'ancienneté, tu bénéficies de :
 - **L'intéressement**, son montant varie en fonction de l'atteinte des objectifs. Il fait l'objet d'une négociation triennale avec les organisations syndicales. Il est appliqué comme suit :
 - **30 %** en fonction du salaire individuel
 - **70 %** en fonction du temps de présence
- Les absences arrêts maladie sont décomptés** sauf les accidents de travail, le congé de maternité et les Autorisations Spéciales d'Absences.
- **La participation** est un dispositif légal obligatoire, elle est égale à 4 % du Résultat d'Exploitation d'Orange, **80 % du montant** sont répartis entre les salariés proportionnellement à leur salaire et les **20 % restants** sont répartis en fonction de la durée de présence dans le Groupe au cours de l'exercice.
Les **absences** liées à la maladie et la vie familiale ne sont plus prises en compte dans le calcul, grâce à un accord signé en 2013.

Ces compléments de revenus sont :

- Soit placés sur le Plan Epargne Groupe, sans fiscalité et souvent avec des abondements de l'entreprise
- Soit perçus directement sur le salaire et comptent dans ton imposition de l'année. (infos <https://amundi-ee.com>)

► CONGES & TEMPS LIBRE

- **Congés annuels** (CA) du 01 janvier au 31 décembre : report possible de 10 jours max à prendre avant le 31 mai.
Tu dois prendre au moins 2,5 semaines de congés consécutives dans la période du 1er mai au 31 octobre de l'année.
- **Jours de Temps Libre** (JTL) : non reportables → à utiliser en priorité.
- **NB** : Tes JTL sont pris pour 60% à ton initiative, et à 40% à celle de ton manager, même si ce n'est souvent pas appliqué

► AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES REMUNERÉES

(Motifs familiaux, handicap, mandats électoraux, autres motifs...)

Exemples :

- **Préparation d'un examen**
- **Examen final**
- **Contrôle continu avec UV comptant pour l'obtention du diplôme**

Apprentis : 5 jours ouvrés

Contrat de professionnalisation : 2 jours ouvrés

Les stagiaires (sous convention de stage d'une durée de 6 mois) : 1 jour ouvré

- **Permis de conduire :** 1 demi-journée voire journée d'absence pour les alternant-e-s, stagiaires et jeunes de 30 ans révolus dans les 3 premières années de leur CDI.
- **L'absence pour garde imprévisible d'enfant ou soins pour enfant à charge malade**
6 jours de congés par an, majorés d'un jour par enfant supplémentaire

Mais aussi motifs religieux, engagement associatif, engagement sapeur-pompier ...etc

► DEPLACEMENTS

- 50 % des frais de transports collectifs pris en charge.
- **4 mesures cumulables** avec le remboursement de 50 % de votre abonnement aux transports en commun et aux services de location de vélos publics, dans la limite d'un plafond de **400 €/an**

Le co-voiturage

L'utilisation du vélo, d'un scooter électrique ou d'une trottinette électrique personnels ;

La location de moyens de transports propres en libre-service (dit free floating) ;*

Le remboursement de tickets de transport en commun à l'unité.

► LOCATION LOGEMENT

Visale, Loca pass,
L'AIDE MOBILI-JEUNE®:

- **Vous avez moins de 30 ans**
 - **Vous êtes salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole**
- Vous êtes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**

- Le montant de L'AIDE MOBILI-JEUNE® peut varier de 10 € minimum par mois à 100 € maximum.
- Le montant de l'aide est plafonné à 1 100€ par année de formation sur 11 mensualités,
L'aide peut être sollicitée sur deux années de formation maximum, consécutives ou non, soit deux fois 11 mois.

Toutes les infos sur ANOO/ en pratique/ logement

► TES AVANTAGES SALARIE

Produits et services Orange

- Dès 3 mois dans l'entreprise : réductions via le kiosque salariés :
15 % à 60 % de remise sur certaines offres Mobile, Internet, Fixe, et accessoires
Remises chez les partenaires (Canal plus etc...)

Activités Sociales et Culturelles du CSE (ASC)

Ce budget versé par l'entreprise est géré par les organisations syndicales, qui le redistribuent aux salariés via des prestations. Le but est de permettre à chaque salarié de pouvoir partir en vacances, avoir des loisirs.
Ces aides ne sont pas imposables.

- Accès à partir de 40 jours d'ancienneté environ
- Après calcul du Quotient Familial par le CSEC (tu dois te connecter et valider ton QF)

Le principe du QF est que plus ton salaire est bas, plus tu as des aides :

- Chèques vacances, remboursement facture vacances
- Remboursement facture loisirs
- Billetterie
- Week end découverte (prise en charge de 100€ / personne par le CSE)
- Cadeau de Noël salariés (**cette année 140€**)
- Cadeau de Noël enfants
- Rentrée scolaire
- Aides liées au handicap
- Aides vacances enfants...

Certaines aides sont versées par le **CSEC** (CSE Central) et d'autres par le **CSE DOGSE**

Contacte un élu FOCom pour te faire aider

Restauration

Ce budget est également géré par les organisations syndicales, qui ont fait une délégation de gestion à Orange.

- Accès aux restaurants collectifs avec subvention Orange
- Tickets restaurant si pas de cantine proche (pour les journées de travail avec une pause méridienne).

Également :

- Remboursement note de frais pour les repas pris en déplacement.

Voir la politique de remboursement sur ONEO et ORANGE FUTE.

ACCOMPAGNEMENT

FOCom défend tes droits, ta dignité et t'accompagne dans l'entreprise.

Toute démarche reste **confidentielle**

Pour connaitre les élu(e)s et mandaté(e)s **FOCom**, tu peux télécharger notre appli mobile via ce QRcode :

